

GARANTIE DIX (10) ANS



L'équipe Soluvac vous félicite pour votre achat et vous remercie de la confiance que vous portez envers ses produits qui sont de la plus haute qualité. Soluvac vous offre une garantie de dix (10) ans sur votre nouveau système central d'aspiration. Les principes avantageux de cette garantie sont définis dans ce document. Nous vous invitons à prendre connaissance des clauses ci-dessous afin de rendre l'utilisation de votre système central d'aspiration la plus agréable possible.

GARANTIE DE DIX (10) ANS SUR LES PIÈCES DE L'UNITÉ MOTRICE ET DE TROIS (3) ANS SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Toutes les pièces de votre unité motrice Soluvac sont garanties dix (10) ans contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle à compter de la date originale d'achat chez un distributeur autorisé Soluvac. Voir les « Conditions et modalités de la garantie » pour les conditions d'utilisation normale couvertes par cette garantie. La garantie est valide pour un usage résidentiel seulement. Est exclu de la garantie tout usage à caractère commercial ou industriel. Le système central d'aspiration doit être utilisé dans des conditions normales et l'entretien doit être fait régulièrement tel que mentionné dans le manuel d'utilisation.

Au titre de la garantie de dix (10) ans, Soluvac s'engage à réparer les pièces de l'unité motrice pendant toute la durée de la garantie. Dans l'éventualité où Soluvac estimerait que l'unité motrice ne peut-être réparée ou qu'une telle réparation se révélerait inopportune, une unité motrice équivalente vous sera offerte en remplacement. Pour les trois (3) premières années entières à compter de la date originale d'achat de l'unité motrice, les frais de main-d'œuvre demeureront à la charge de Soluvac. À l'issue de cette période de trois (3) ans, les frais de main-d'œuvre nécessités par la mise en œuvre de la garantie vous seront facturés.

GARANTIE DE DOUZE (12) MOIS POUR USAGE COMMERCIAL

Si elle est utilisée en milieu commercial, l'unité motrice est garantie contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité pour une période de douze (12) mois à compter de la date originale d'achat chez un revendeur autorisé Soluvac. Voir les « Conditions et modalités de la garantie » pour les conditions d'utilisation normale couvertes par cette garantie. La garantie de douze (12) mois est valide pour un usage commercial seulement. La garantie de douze (12) mois pour usage commercial ne s'applique pas pour un usage à caractère industriel.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA GARANTIE

Pour bénéficier des termes de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé Soluvac pour signaler tout problème de fonctionnement de l'unité motrice. Pour se prévaloir du service après-achat en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du système doit apporter l'appareil ou l'expédier PORT PAYÉ chez le distributeur Soluvac ou directement au siège social de Soluvac. Les frais de transport ne sont pas couverts par la présente garantie. Les frais de déplacement et administratifs sont également à la charge du propriétaire du système. La facture originale d'achat doit accompagner l'appareil défectueux pour toute prise en compte de la demande. À défaut, l'enregistrement en ligne du produit pourra se substituer à la preuve d'achat originale en cas de réclamation.

En tout état de cause, la garantie offerte par Soluvac sera exclue et ne pourra être mise en œuvre dans chacun des cas suivants : utilisation du système sous des tensions électriques autres que celles indiquées sur l'appareil ou toute réparation de l'appareil effectuée par une personne non qualifiée ou non autorisée par Soluvac. La garantie sera également annulée si l'appareil est utilisé pour aspirer des matières liquides ou toute autre matière proscrite par le manuel d'utilisation. Soluvac ne sera en aucun cas responsable des dommages résultant d'une utilisation non recommandée par le manuel d'utilisation. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un usage abusif, les problèmes causés par une installation inappropriée ou toute forme d'altération ou modification physique et/ou fonctionnelle du système. Peut être considérée comme usage abusif une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes prédéfinis dans le manuel d'utilisation ou les instructions d'installation du système.

Afin de bénéficier de votre système central d'aspiration et de la garantie, Soluvac vous recommande de remplacer régulièrement vos sacs de filtration, d'inspecter les filtres et de suivre les consignes d'entretien telles que mentionnées dans le manuel d'utilisation. Les pièces d'usure normale telles les brosses de carbone, les filtres permanents et les sacs de filtration ne sont pas couverts par cette garantie. Tout entretien, réparation et remplacement des brosses de carbone doit être fait par un réparateur certifié Soluvac. Toutes les dépenses reliées à l'entretien normal incluant le changement des brosses de carbone sont aux frais du propriétaire du système.

CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES GARANTIES SOLUVAC, RELATIVES À L'INSTALLATION

Le non-respect des instructions d'installations de Soluvac entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par Soluvac en application des présentes. L'installation de toute unité motrice Soluvac doit être faite selon les règles de l'art et en accord avec les réglementations et autres codes du bâtiment régionaux. Soluvac ne peut être tenue pour responsable des dommages occasionnés par une installation fautive ou défectueuse selon les conditions de cette garantie. L'installateur s'engage à suivre toutes les obligations réglementaires légales et les instructions d'installation de Soluvac pour assurer la validité de la garantie offerte par Soluvac sur l'appareil installé.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE

Solvac ne saurait être responsable au titre de toute autre garantie complémentaire accordée à l'acheteur par un distributeur autorisé des produits Soluvac ou par tout autre agent autorisé.



1490, boul. Dagenais Ouest
Laval (Québec) H7L 5C7 CANADA
T: +1 450-622-9000, F: +1 450-622-7712
www.nuera-air.com